

FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON
LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - DECRET DU 1ºT MARS 1922

Chalon-sur-Saône, le 02 novembre 2017

INVITATION

Sidney CHOURAQUI

Président du CAC

a le plaisir de vous convier à

L'ASSEMBLEE GENERALE 2017 DU CAC

samedi 18 novembre 2017 de 18h30 à 20h à l'Hôtel Ibis Europe 2 rue Georges Feydeau à Chalon-sur-Saône

Le déroulement de la séance est prévu selon le programme suivant :

- ✓ Bilan financier
- ✓ Bilan sportif
- ✓ Rapport des commissions
- ✓ Rapport du secrétaire
- ✓ Rapport moral du Président
- ✓ Election du tiers-sortant
- ✓ Interventions des personnalités
- ✓ Récompenses aux sportifs

Présentation interactive et animée!

L'assemblée générale sera suivie d'un vin d'honneur



ÉCOLE FRANÇAISE D'AVIRON

FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON
LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - DECRET DU 1° MARS 1922

TIERS SORTANT

Le tiers sortant est constitué de :

- Adrien HARDY
- Denis MORANDET
- André COUPAT
- Patrice JACQUET
- Ludovic GUERIN
- Jean SUTY Jean
- Thierry CLAIRE

Les personnes cooptées jusqu'à l'AG sont :

- Denis MARTIN
- Denis MORANDET
- Ludovic GUERIN
- Davis RIGOLLET
- Christelle ROUSSEAU
- Romain MOIROUX

Tous se représentent

CANDIDATS

Est éligible au Comité de Direction, tout membre de l'association,

- âgé de 18 ans au moins le jour de l'élection,
- membre actif de l'association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations.

Si vous êtes candidat, veuillez déposer votre candidature avant le **04 novembre 2017** adressée à:

M. Sidney CHOURAQUI	
sidchouraqui@gmail.com	

Vous serez élu pour la durée du mandat de la personne que vous remplacerez.

ELECTEURS

Est électeur, tout membre de l'association :

- âgé de 16 ans au moins le jour de l'élection,
- membre actif de l'association depuis plus de 6 mois et à jour de ses cotisations.

PROCURATION

Chalon sur Saône du 18 novembre 2017.

X

Vous pouvez vous faire représenter en remettant la procuration ci-jointe à la personne de votre choix. Chaque personne présente à l'assemblée Générale ne pourra recevoir qu'une seule procuration.

PROCURATION	
Je soussigné, donne pouvoir à	
pour me représenter et voter en mon nom au cours de l'assemblée Générale du Cercle de l'Aviron de	

signature